

**SECTEUR VACANCES
DEMANDE DE SUBVENTION**

Ce document doit parvenir au CAES INSERM **AU MOINS 8 JOURS** avant le départ
par voie postale ou par mail

dossiers traités de la lettre A à K : ☎ 01 82 53 34 34 sabrina.younes@inserm.fr
dossiers traités de la lettre L à Z : ☎ 01 82 53 34 33 mc.marrache@inserm.fr

2 nuits minimum consécutives subventionnées sur un plafond par nuit et par personne

Montant du plafond

- **Séjours uniquement auprès des partenaires agréés :**
(voir la liste sur le site du CAES ou votre espace adhérent)
 - **Location « sèche » :** 50€
Chambre d'hôtes (Gîte de France et Clé-Vacances),
Gîte, appartement, maison, mobil-home
 - **Séjours ½ pension ou pension complète :** 71 €
- **Emplacement camping (France, Etranger) :** 50 €
- **Mobil-home en France, dans des campings de partenaires non agréés par le CAES :** 50 €
(subventionné sur la base de 50 % du prix)

Si votre assurance multirisques habitation ne comprend pas **une garantie villégiature** (couvre les préjudices que vous pouvez occasionner) pensez à prendre une assurance complémentaire

Organisme (s) :

Lieu (x) :

Dates :

NOM de l'agent Inserm : **Prénom :**

Téléphone : Téléphone pro : Numéro adhérent CAES :

Email obligatoire pour recevoir le numéro d'enregistrement :

Adresse personnelle

Conjoint, Profession : **Employeur**.....

Indiquez tous les participants au séjour y compris vous-même

Nom	Prénom	Date de naissance	Age	Lien de parenté/Sexe

Fait à :

le :

Signature

Modalités et Procédure de la subvention « à posteriori »

2 nuits minimum consécutives
subventionnées sur un plafond par nuit et par personne

- **étape 1** : envoi de la demande **8 jours minimum avant le séjour** au secrétariat du secteur «vacances»
 - ✓ ne pas oublier de mettre à jour votre Fiche Agent de l'année du séjour
 - ✓ les deux feuilles du formulaire complétées et signées, avec les pièces suivantes :
 - Soit l'original de la facture détaillée délivrée par le prestataire, soit le contrat de location.
Pour les gîtes et chambres d'hôte des « Gîtes de France » et de « Clé-Vacances », la facture ou le contrat doit impérativement contenir le numéro et une attestation officielle d'appartenance à l'organisme (Délivrée par l'organisme et non sur papier libre).
 - Pour le camping : si possible les justificatifs de réservation déjà en votre possession ou une prévision du nombre de jours.
 - ✓ le formulaire d'obtention d'une aide aux ski pour vos enfants, si vous remplissez les conditions (voir sur le site rubrique « Formulaires »)
 - ✓ En cas de demande d'avance de la subvention, joindre au dossier un courrier justifiant la demande

- **étape 2** : Si votre dossier est complet (comprenant tous les documents demandés) et accepté, le CAES vous envoie un accusé de réception portant un numéro d'enregistrement .

- **étape 3** : Après le séjour, vous devez nous faire parvenir, en précisant le numéro d'enregistrement de votre dossier, au plus tard dans les **2 mois** qui suivent le retour :
 - ✓ La facture détaillée et acquittée, si elle n'avait pas été envoyée avant
 - ✓ Pour le camping, les factures d'emplacements
 - ✓ L'original de l'attestation de séjour délivrée par le centre de vacances ou par le propriétaire du gîte ou de la chambre d'hôte. Elle doit être datée, signée et indiquer le nom de chaque participant.

- **étape 4** : La subvention ne vous sera versée que si vos justificatifs nous parviennent dans un délai de **deux mois maximum** après la fin du séjour. Passé ce délai, votre dossier ne sera pas traité. La subvention vous sera versée en général dans les 2 mois qui suivent la réception des justificatifs. Vous pouvez vérifier la date du virement sur votre espace adhérent.

- **En cas d'avance de la subvention** le Caes exigera le remboursement de la somme avancée pour cause d'annulation ou de trop- perçu

Attention : aucune relance ne sera faite par le CAES